

Budget rectificatif 2/2010: excédent 2009

2010/2056(BUD) - 11/06/2010 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 16 avril 2010, la Commission a présenté le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 au budget général 2010 concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2009.

L'exécution de l'exercice 2009 présente un excédent de 2 253 591 199,37 EUR qui résulte:

- d'un sur-enregistrement des recettes de + 3.996.331.619,33 EUR),
- d'une sous-exécution de crédits de paiement – 1.928.282.180,35 EUR).

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE.

Le 11 juin 2010, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 4 pour l'exercice 2010 en se ralliant à PBR de la Commission et tel qu'il figure à [l'annexe technique](#) de l'exposé des motifs du Conseil.